

Regard sUR... Dijon Métropole

Regard sUR
Décembre 2024 - N°14

Dijon métropole : l'emploi salarié privé progresse plus rapidement qu'en région - Troisième trimestre 2024

La hausse des effectifs salariés permanents privés se poursuit au sein de Dijon Métropole.

La Métropole dijonnaise, territoire fortement porté par l'économie présentielle, poursuit sa hausse avec + 1 330 postes entre le troisième trimestre 2023 et le troisième trimestre 2024. La métropole compte alors près de 100 000 salariés. Parmi eux, près de 80 % travaillent dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région, ne représente que 13 % des salariés privés hors intérim de Dijon Métropole contre 17 % en Côte-d'Or et 24 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2020, après la crise sanitaire, les effectifs salariés hors intérim au sein de Dijon Métropole restent orientés à la hausse. Sur un an, ils progressent de + 1,4 % soit + 1 330 postes. Preuve du dynamisme de la Métropole sur la dernière année glissante, cette croissance est supérieure aussi bien à celle du département (+ 1,1 %) que de la région (+ 0,2 %).

Sur un an, les services hors intérim portent la majorité de cette progression. En effet, le secteur progresse à un rythme proche de celui de la Côte-d'Or, de + 1,6 % sur un an (soit + 990 postes). Ce dynamisme est expliqué notamment par les bons résultats dans les activités de services administratifs et de soutien (+ 300 postes), l'action sociale et l'hébergement médico-social (+190 postes) et le secteur de l'hôtellerie-restauration qui poursuit sa hausse avec plus de 150 postes supplémentaires sur une année glissante. À l'inverse, les télécommunications et le secteur du transport-entrepôt montrent des signes de fragilités avec 70 postes perdus chacun. Les activités immobilières, impactées par la hausse des taux d'intérêt, présentent un bilan annuel négatif de 40 postes.

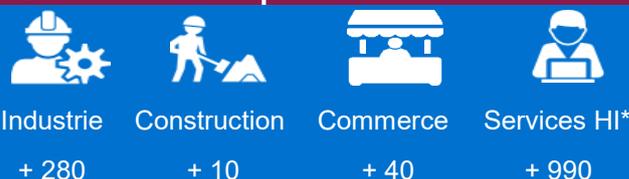
Après la forte hausse des effectifs en 2021 et 2022, le commerce peine à maintenir ses effectifs. Sur un an, le secteur affiche un bilan légèrement positif (+ 0,3 % soit + 40 postes) s'expliquant par une baisse dans le commerce de gros masquée par les progressions dans le commerce de détail et de réparation automobile.

Au plus fort de la crise sanitaire, la construction (bâtiment et travaux publics) a été préservée et a continué à gagner des postes permanents. Sur un an, les difficultés s'intensifient en région avec une baisse de -1,6 %. Ces difficultés sont moins prégnantes au sein de la Métropole dijonnaise dont les effectifs arrivent à se maintenir tout juste sur un an malgré la baisse dans les activités de construction de bâtiments.

Dans l'industrie, les effectifs progressent nettement au sein de Dijon Métropole par rapport au troisième trimestre 2023 (+ 2,3 % soit + 280 postes) grâce notamment à l'industrie pharmaceutique, les industries alimentaires et la fabrication de machines et équipements qui progressent de + 70 postes chacun. En revanche, le secteur de la métallurgie et fabrication de produits métalliques poursuit sa baisse avec 90 postes perdus sur un an.

Chiffres clés du trimestre (3T2023 / 3T2024)

Effectifs salariés permanents : + 1 330 dont



* : hors intérim. compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 3T2017)



Source : Urssaf

Les effectifs permanents salariés (hors intérim)

Secteur	Nb salariés		Evol 3T2023 / 3T2024	
	3T2024	Part dans le total	%	en valeur
Industrie	12 640	13%	2,3	280
Construction	8 190	8%	0,1	10
Commerce	15 590	16%	0,3	40
Services	63 420	64%	1,6	990
Total hors intérim - Dijon Métropole	99 840	100%	1,4	1 330
Côte-d'Or	154 890	-	1,1	1 670
Bourgogne-Franche-Comté	669 820	-	0,2	1 220

Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

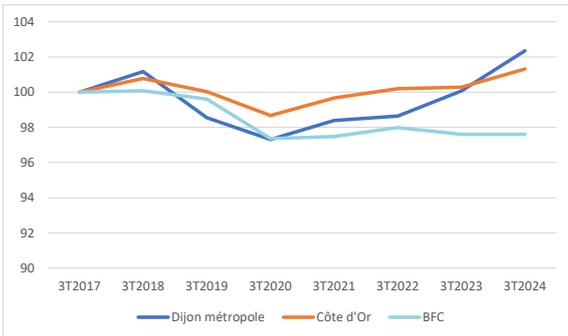
* **Avertissement** : les séries d'effectifs salariés intègrent désormais les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.



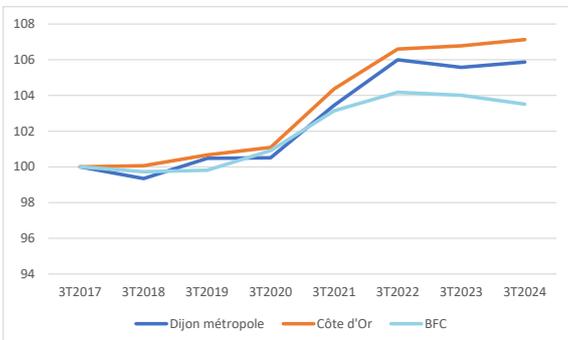
Evolution des effectifs salariés permanents

(base 100 : 3T2017)

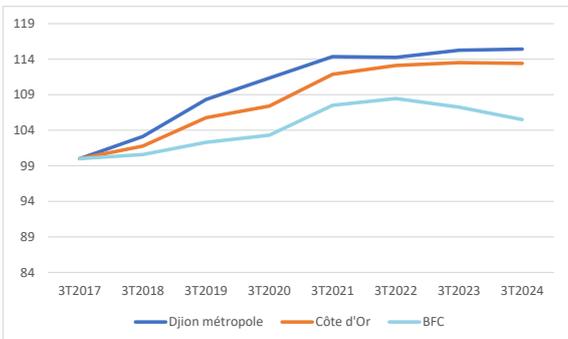
Industrie



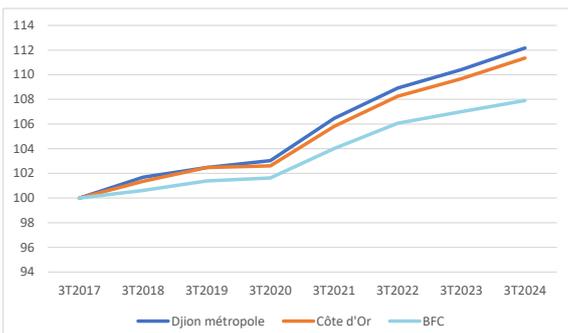
Commerce



Construction



Services (Hors Intérim)



Zoom sur l'intérim

La Métropole dijonnaise compte près de 100 000 salariés permanents dans le secteur privé (CDD et CDI) auxquels on peut ajouter environ 3 600 intérimaires soit environ 3,5 % des effectifs. Ce poids s'établit à seulement 2,1 % environ dans les services, 1,6 % dans le commerce mais atteint 8,4 % dans l'industrie et 9,2 % dans la construction.

Sur un an, le nombre d'intérimaires a connu une baisse de - 6,5 % (soit - 250 postes) lorsque les effectifs permanents progressent de + 1,3 %.

Sur un an, tous les secteurs d'activité perdent des emplois intérimaires.

Dans le secteur de l'industrie, la baisse (- 40 postes) est masquée par la hausse des effectifs permanents (+ 280 postes). Au final, sur un an, l'industrie progresse de + 240 postes.

Les difficultés conjoncturelles que rencontre le secteur de la construction pèsent fortement sur ses effectifs intérimaires qui enregistrent une baisse de - 180 postes. La très légère augmentation des effectifs permanents (+ 10 postes) ne permet pas au secteur d'afficher un bilan positif sur un an.

Dans le commerce, les pertes dans l'intérim annulent la hausse des effectifs permanents. Sur un an, le bilan est donc quasiment à l'équilibre (- 10 postes).

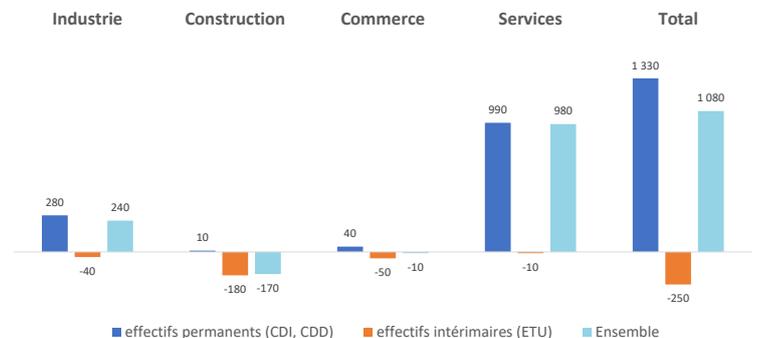
Le secteur des services est porté par le dynamisme des effectifs permanents (+ 1 330 postes) mais les pertes dans l'intérim (- 250 postes) atténuent légèrement le bilan sur un an.

Évolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires

Secteur	Nb salariés		Evol 3T2023 / 3T2024 en %	
	3T2024	eff. Permanents	Intérimaires	Ensemble
Industrie	13 790	2,3	-3,4	1,8
Construction	9 020	0,1	-17,8	-1,8
Commerce	15 850	0,3	-16,4	-0,1
Services	64 770	1,6	-0,7	1,5
Total - Dijon Métropole	103 460	1,4	-6,5	1,1
dont intérim	3 620		-6,5	
dont effectifs permanents	99 840		1,3	

Source : effectifs permanents transmis par l'Urssaf et effectifs Intérimaires transmis par la Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

Évolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires en volume (3T2023– 3T2024)



Source : effectifs permanents transmis par l'Urssaf et effectifs Intérimaires transmis par la Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.



Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montre une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires (effectif permanent) est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte

pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans les effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés permanents sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur cinq jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille. Dans ce cas, l'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région. Cette définition permet d'appréhender l'intérim comme un indicateur avancé de la situation économique des établissements de la région et des grands secteurs d'activité.



Urssaf Bourgogne

Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : JC. Andrey

La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : statistique.bfc@urssaf.fr

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

